

# ADAPTATIONS SALARIALES :

## modifications MENSUELLES

Mars 2026

Liste définitive - Version n° 4

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
102.09	Carrières de calcaire non taillé et fours à chaux, carrières de dolomies et fours à dolomies	! Info new's	Suite au protocole d'accord sectoriel, les <b>allocations complémentaires pour les 3 types de chômage temporaire</b> (circonstances climatiques exceptionnelles, raisons économiques et autres motifs) sont adaptées à <b>11,75€</b> .	01-03-26
102.11	Ardoisières, carrières de coticules et pierres à rasoir de kaolin et de sable Provinces du BW, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur	Indexation	Indexation de <b>1 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-03-26
113.00	Industrie céramique	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-03-26
120.00	Industrie textile et bonneterie	Titres-repas	Au <b>01/02/2026</b> , augmentation de la part patronale de <b>2,00 €</b> .	Rétroactif
130.00	Imprimerie, arts graphiques et journaux	Titres-repas	Au <b>01/01/2026</b> , augmentation de la part patronale de <b>1,00 €</b> la portant à <b>4,16€</b> et passant la valeur faciale du titre-repas à <b>5,25 €</b> (contribution du travailleur de <b>1,09 €</b> ).	Rétroactif
132.00.02 (emp)	Travaux techniques agricoles et horticoles (employés)	Eco-chèques	<b>Eco-chèques</b> à calculer avec les paies de 03/2026. Les partenaires sociaux ont convenu l'octroi d'éco-chèques en janvier 2026 pour la période de référence du 01/06/2025 au 31/12/2025.	Rétroactif
133.00	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	Titres-repas	Au <b>01/01/2026</b> , instauration de titres-repas : * Employeur qui n'octroient pas de titres-repas : la part patronale est fixée à <b>2,00 €</b> portant la valeur nominale du titres repas à <b>3,09 €</b> (contribution du travailleur de <b>1,09 €</b> ). * Employeur qui octroient déjà des titres-repas : la part patronale est augmentée de <b>2,00 €</b> avec un maximal à <b>8,91 €</b> (contribution du travailleur de <b>1,09 €</b> ).	Rétroactif
140.00	Transport et de la logistique - Entreprises de services de location de voitures avec chauffeur	Indexation	<b>Pour le personnel roulant</b> indexation de <b>2 %</b> : - des salaire minima et effectifs - de l'indemnité RGPT	01-03-26
149.02	Carrosserie	Frais transport	Au <b>01/07/2024</b> , modifications : -Vélo	Rétroactif
201.00	Commerce de détail indépendant	Eco-chèques	<b>Eco-chèques</b> à calculer avec les paies de 03/2026	01-03-26
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Eco-chèques	<b>Eco-chèques</b> à calculer avec les paies de 03/2026	01-03-26
214.00	Industrie textile et bonneterie	Titres-repas	Au <b>01/02/2026</b> , augmentation de la part patronale de <b>2,00 €</b> la portant à <b>5,36€</b> et passant la valeur faciale du titre-repas à <b>6,45 €</b> (contribution du travailleur de <b>1,09 €</b> ).	Rétroactif
227.00	Secteur audio-visuel	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-03-26
302.00	Industrie hôtelière	Indexation	Indexation du <b>flexi-salaire</b> minimum	01-03-26
306.00	Entreprises d'assurances	Eco-chèques	Octroi des <b>éco-chèques</b>	01-03-26
307.00	Entreprises de courtage et agences d'assurances	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-03-26
313.00	Pharmacies	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-03-26
322.01	Titres-services	Frais transport	Modifications : - Train - Transport public autre - Transport privé	01-03-26
322.01	Titres-services	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité temps de déplacement	01-03-26

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
330.03	Prothèse dentaire	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-03-26
333.00	Attractions touristiques	Titres-repas	Au <b>01/02/2026</b> , instauration de titre repas de 2,18€ (1,09€ de part patronale et personnelle.	Rétroactif
335.00	Prestation de services et de soutien aux entreprises et aux indépendants	Augm. conv.	Au <b>01/01/26</b> , augmentation CCT du salaire minimum	Rétroactif
999.00.02	Fabrique d'église	Indexation	<u>Uniquement pour le personnel subventionné</u> Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima	01-03-26
Actiris	Actiris	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-03-26
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	<b>Les CAP</b> en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.	01-03-26
RCC-RCIC	Régime de chômage avec complément d'entreprise ou avec indemnité complémentaire	Indexation	Les allocations de chômage sont indexées de <b>+ 2%</b>	01-03-26
RCC-RCIC	Régime de chômage avec complément d'entreprise ou avec indemnité complémentaire	Indexation	Les compléments d'entreprise ou indemnités complémentaires sont indexées de <b>+ 2%</b> avec <b>effet rétroactif au 01/01/2026</b>	Rétroactif
RW	Région Wallonne	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-03-26
Toutes CP	Toutes CP	Frais	Indexation des <b>forfaits</b> suivants : - Frais séjour - Frais télétravail	01-03-26
Toutes CP	Toutes CP	Frais	Au <b>01/01/2026</b> , indexation des <b>forfaits</b> suivants : - Frais d'achat ou d'entretien des vêtements de travail	Rétroactif
Toutes CP	Toutes CP	Indexation	Indexation du <b>supplément additionnel</b> à charge de l'employeur dû pour toutes les formes de chômage temporaire, à l'exception du chômage pour force majeure et pour force majeure médicale.  Le montant journalier s'élève à <b>5,31 €</b>	01-03-26